

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Etaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jacques GIRAUD **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPELLIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) **Saône** : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : Mme Christiane ZOBENBULLER **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Torpes** : Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance :** M. Pierre CONTOZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

**Mandataires :** P. MOUGIN, R. STAHL, ML. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, JN. BESANCON

Délibération n°2017/003579

Rapport n°7.4 - Présentation de la synthèse du Bilan du schéma de Développement Touristique 2010/2016, proposition de processus de préparation du nouveau schéma d'agglomération et validation du recours à un prestataire pour accompagner la démarche

## **Présentation de la synthèse du Bilan du schéma de Développement Touristique 2010/2016, proposition de processus de préparation du nouveau schéma d'agglomération et validation du recours à un prestataire pour accompagner la démarche**

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Etude schéma tourisme »	Montant de l'opération : 30 000 €
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

### **Résumé :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon s'étaient dotées d'un schéma de développement touristique commun couvrant la période 2010/2016. Ce schéma arrivant à son terme, le présent rapport en propose un bilan synthétique (annexe I).

Afin de poursuivre les efforts engagés par les deux collectivités, et pour tenir compte de l'incidence de la loi NOTRe, il est proposé de préparer un nouveau schéma de développement pluriannuel, sous l'égide de la CAGB, pour la période 2017/2023. Une méthode de travail a été arrêtée, et il est proposé de rechercher, sur les crédits études, les services d'un prestataire spécialisé dans l'accompagnement à ce type de projet. Le nouveau schéma devra être collaboratif et validé d'ici à la fin de l'année 2017

### **I. Bilan du schéma de développement touristique 2010/2016**

Sous la forme d'un plan d'actions en 46 fiches, le schéma arrêté par les deux collectivités s'appuyait sur deux faits majeurs : l'inscription des fortifications Vauban de Besançon sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO en juillet 2008 et les débuts de l'exploitation de la LGV en décembre 2011. Ce schéma faisait suite au précédent, sous l'autorité de la Ville de Besançon (2002/2009). Cinq actions structurantes étaient établies : Intensifier l'accueil et la mise en réseau, favoriser le développement d'un hébergement qualitatif et diversifié, conforter Besançon comme destination de tourisme d'affaires, conforter le positionnement de Besançon sur les marchés touristiques en mutation et relever ensemble les défis du tourisme. Pour cela, cinq atouts maîtres ont été distingués : la Citadelle, l'offre patrimoniale, la Cité des Arts, le tourisme d'itinérance et les modes doux, enfin l'offre culturelle à vocation touristique.

La synthèse du bilan en annexe 1 montre les succès, les axes de progrès, et les thématiques ou actions plus complexes à mettre en œuvre, ou ayant connu des aléas programmatiques.

Il s'agira pour la suite de tirer les leçons de ces résultats et d'en faire le meilleur usage pour projeter le futur schéma de développement 2017/2023.

### **II. Méthode proposée pour l'élaboration du futur schéma de développement touristique du Grand Besançon**

Une fois que les instances de la CAGB et de la Ville de Besançon auront validé le bilan du schéma 2010/2016, celui-ci sera présenté mi-mars 2017 aux acteurs et partenaires du tourisme, lors d'une réunion bilan et perspectives, avec l'équipe de direction de l'Office de Tourisme du Grand Besançon.

Cette réunion associera le plus largement possible tous les acteurs du tourisme et contributeurs possibles. Ce sera l'occasion de présenter aux participants, après le bilan du schéma 2010/2016, les cinq axes de travail / leviers d'action proposés par les élus en charge du tourisme :

- partager une ambition en impliquant les acteurs,
- repenser la chaîne de l'accueil,
- étoffer et personnaliser l'offre,
- gagner en notoriété,
- encourager la vocation à l'excellence.

Un groupe de travail, constitué sur la base du volontariat, sera mis en place autour de chaque thématique, avec un référent. Sous l'autorité de la Mission Attractivité et Rayonnement, les échanges lors des réunions seront synthétisés par écrit sous forme de propositions contributives, pour la mi-juin 2017. Les représentants de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Département du Doubs, du CRT et du CDT du Doubs seront invités à se joindre à ces réflexions. Un travail de mise en cohérence, de sélection et de compilation sera ensuite entrepris par les services mutualisés du tourisme et Attractivité et Développement. Les arbitrages seront soumis aux instances politiques. Ces travaux aboutiront à la rédaction du nouveau Schéma de Développement Touristique qui sera présenté aux instances à l'automne : Conseil Communautaire du 16 novembre, Conseil Municipal du 9 novembre.

Un comité technique suivra la mise en œuvre du schéma tout au long de sa durée, et se réunira au moins deux fois par an. Une note méthodologique précise l'ensemble de la méthode de travail, l'organisation et le calendrier prévu.

### III. Proposition d'accompagnement par un cabinet spécialisé

Afin de se donner les moyens d'un schéma porteur de réussite et afin de garantir à son contenu la plus grande adéquation avec les objectifs fixés par les collectivités, il est proposé de recourir à un prestataire extérieur spécialisé.

Financement : ligne budgétaire Etudes pour un plafond de 30 000 euros.

Subventions envisagées : sollicitation du fonds régional de soutien aux projets de territoires touristiques inscrit au budget 2017 de la Région Bourgogne Franche-Comté (programme 9512AA Développement Touristique des Territoires, enveloppe totale 1 050 000 euros).

Contenu de missions proposé :

- Le prestataire devra assurer une prestation d'accompagnement au cours du premier semestre 2017 auprès de la Mission Attractivité et Rayonnement dans le cadre de la construction du nouveau schéma de développement touristique du Grand Besançon (2017/2023).
- Les principales missions confiées seront :
  - la participation active à des réunions de groupes thématiques (a minima une participation par groupe de travail) avec compte-rendu et propositions écrites à fournir ;
  - Une contribution écrite sur l'ensemble des thématiques abordées dans le cadre de la construction du futur schéma, en privilégiant l'approche benchmark et le regard extérieur. Une expertise en la matière sera donc demandée dans le dossier de candidature.
  - La rédaction et la mise en forme des fiches actions issues des travaux des groupes thématiques et des décisions validées par les élus.
  - Une contribution à la rédaction du schéma de développement final, sous le contrôle et en collaboration avec la Mission Attractivité et Rayonnement du Grand Besançon.

**A la majorité , 2 contre, le Conseil de Communauté :**

- valide le bilan du schéma de développement touristique 2010/2016,
- valide les 5 axes /leviers d'action proposés par les élus de la commission,
- valide le principe du recours à un prestataire expert dans l'accompagnement de projets tel qu'un schéma de développement touristique, mission estimée à environ 30 000 €,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions relatives à cette étude.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109

Contre : 2

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,

Le Président

**Proposition de 5 axes  
pour la construction du futur Schéma de Développement du Grand Besançon  
2017/2022**

**Le Grand Besançon se positionne comme une destination courts séjours urbaine, culturelle et active, dotée d'une offre large : site UNESCO, 5 musées de France, ville d'Art et d'Histoire, nombreux sites touristiques importants, géographiquement positionnée comme porte d'entrée de la destination Montagnes du Jura, proche de la Suisse.**

**Les marchés internationaux de proximité (Suisse, Allemagne, dans une moindre mesure Bénélux et nord de l'Italie) constituent une cible privilégiée, le territoire étant bien placé dans le registre de l'itinérance pédestre, cycliste et fluviale (Eurovélo6, voie navigables ...).**

**Le Grand Besançon, territoire d'excellence économique, est labellisé French Tech' / Bio Tech' et a été classé « Premier territoire business friendly » en décembre 2015. Plus de 10 000 entreprises y sont établies, ce qui représente 80 000 emplois salariés.**

**Fort de ses atouts, le Grand Besançon entend développer une politique d'attractivité accrue et de rayonnement pour mettre en lumière la destination et développer ses capacités, ses prestations et son offre.**

**Ce plan d'action se déclinera en 5 axes ou leviers majeurs, et sera décliné dans un nouveau schéma partagé de développement touristique.**

**AXE 1 Partager une ambition/Impliquer les acteurs :** animation des réseaux d'acteurs et de partenaires socio-professionnels, associatifs, habitants, participation aux projets, rôle d'ambassadeurs du territoire, de greeters dont sportifs, prospection congrès ...

**AXE 2 Repenser l'accueil :** projet Prés-de-vaux, points d'accueil OTC, partenaires relais accueil extérieurs, lieux d'hébergement, brigade mobile, signalétique, aires de camping-cars, capitainerie de Besançon, accueil du camping, accueil sur le web. Cette approche devra être personnalisée.

**AXE 3 Etoffer et personnaliser l'offre :** base multi-activités d'Osselle, salle d'escalade, projet Place V. Hugo, nouveaux équipements d'hébergement et de congrès (Saint Jacques), dynamique des musées (expositions). Une offre sur mesure pour les différents segments de clientèle visés, y compris sur le secteur haut de gamme (restaurant étoilé, hôtels de qualité ...).

**AXE 4 Gagner en notoriété :** capitaliser sur une nouvelle cohérence de notre offre et de nos projets, en lien avec le positionnement SPÔTT / Outdoor, miser sur le tourisme urbain et les activités de pleine nature en même temps, différencier la ville en s'appuyant sur les particularités de son environnement, intégrer la marque Montagnes du Jura, décliner le tout en un plan marketing partagé, choisir une identité commune, valoriser les événements, story-telling ...

**AXE 5 Encourager une vocation à l'excellence :** plan d'action Qualité Tourisme, labels Accueil Vélo, Pavillon Bleu, Station de trail, site VTT-FFC... formations des personnels et acteurs, valorisation des savoir-faire, de l'artisanat et du commerce ...

**PÔLE DEVELOPPEMENT**  
Service Attractivité et Rayonnement

Objet : Note méthodologique pour la conduite du Bilan du schéma de développement touristique du Grand Besançon (2010/2016) et la construction du suivant

**A- Résumé du dossier**

En 2010, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont adopté un schéma de développement touristique (2010/2016). Ce plan d'action, porté par deux collectivités en association avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, arrive à échéance fin 2016. Il faisait suite à un schéma 2002/2009 de la ville de Besançon décliné en 40 actions.

La présente note a pour objectif de cadrer le passage du schéma qui s'achève au futur schéma d'agglomération à construire en 2017. Celui-ci s'inscrira dans le cadre du futur schéma de développement régional du Tourisme porté par la Région Bourgogne Franche-Comté et mis en œuvre entre autres par le CRT.

**B- Calendrier**

Du bilan du schéma 2010/2016 :

- 3 juin 2016 : présentation d'un premier bilan synthétique aux élus du tourisme ville et CAGB ainsi qu'au président de l'OTC par les services tourisme des deux collectivités.
- décembre 2016 : préparation de la synthèse définitive et des résultats des actions mises en œuvre.
- 12 décembre : réunion bilan + perspectives OO + CD + PS
- 6 janvier : présentation des axes aux deux élus tourisme
- 17 janvier : commission tourisme avec présence de TM pour validation de la synthèse et des 5 axes du futur schéma
- Inscription de la présentation du bilan + perspectives dans les deux instances (CM 9 mars / comm° du 14 février), CC 23 février/ bureau du 9 février).
- Après le 10 janvier : lettre « politique » d'intention annonçant le rendez-vous de mi-mars.

De la construction du nouveau schéma :

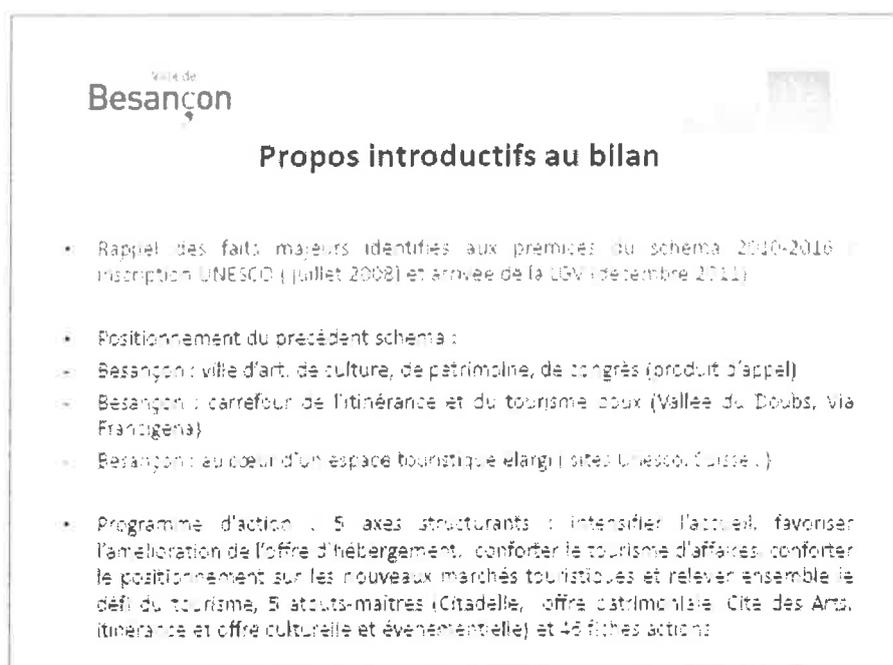
- Mi-mars 2017 : Présentation du Bilan + perspectives dans le cadre d'une réunion élargie de tous les partenaires (institutionnels) et acteurs (publics et privés) du tourisme
- A cette occasion, appel à contribution aux participants et constitution des groupes de travail, un par axe.
- Mi-mars à mi-juin 2017 : réunions des groupes de travail devant produire des propositions contributives. Les représentants du CDT, du CRT et de la Région BCF et du Département du Doubs sont invités à s'associer à ces travaux.
- Le CDP sera saisi du projet et apportera sa contribution tenant compte d'une vision à moyen terme sur l'évolution du Grand Besançon.
- Été 2017 : synthèse des contributions et préparation du nouveau schéma
- Automne 2017 : adoption du nouveau schéma par les instances (CM du 9 novembre / comm°6 Ville du 17 octobre, CC du 16 novembre / comm°7 Agglo du 3 octobre, bureau du 26 octobre).
- Par la suite, mise en place d'une revue de projet annuel, devant les élus.

### **C- Organisation**

- Le comité technique est constitué pour s'assurer de la mise en œuvre du schéma. Il est constitué de représentants du Service Tourisme Mutualisé, de la mission Attractivité et Rayonnement, du directeur de l'OTC, d'un représentant de Doubs Tourisme, d'un représentant du CRT, de la Région BFC et du Département du Doubs. Il sera proposé à la Direction Stratégie et Territoire de s'associer à ces réunions.  
Le comité technique se réunira au moins deux fois par an.
- Une fois par an, le CoTech rendra compte aux instances tourisme Ville de Besançon et GAGB de l'avancement des projets.
- Le Conseil de développement participatif sera saisi du projet pour contribution.

### **D- Méthode de travail**

- Chaque groupe constitué autour des axes structurants du nouveau schéma se réunira à sa convenance, afin de pouvoir produire des propositions satisfaisantes pour le 15 juin 2017 au plus tard.
- Un référent/animateur est nommé pour chaque groupe de travail.
- Selon les axes, des sous-groupes peuvent se constituer autour de projets ou dossiers précis.
- Chaque groupe est suivi et accompagné par la Mission Attractivité et Rayonnement.
- Chaque groupe apportera, par écrit, sa contribution au projet global. La synthèse sera réalisée par la mission Attractivité et Rayonnement avant la fin du premier semestre 2017, en collaboration avec le service tourisme et l'Office de Tourisme.
- La version finalisée du schéma sera présentée à la DGA Développement au plus tard le 15 juillet 2017.
- Le Schéma sera rédigé en interne mais il pourra être fait appel à des personnes extérieures qualifiées pour dynamiser l'animation des groupes de travail et apporter un regard et une contribution extérieure au schéma.
- Un prestataire pourra être retenu pour contribuer à la rédaction des fiches action issues du schéma et de la version finale dudit schéma.





Ville de  
**Besançon**



**B – Informer** L'information utilise plusieurs canaux de communication, et plusieurs type de supports. La tendance générale est à la baisse en quantité des éditions papier et à l'accentuation de la présence sur internet. Les principales éditions sont les programmes et les guides thématiques. Des initiatives innovantes ont eu lieu, comme l'offre numérique des balades des gens célèbres (fin 2016).

**C – Promouvoir**

- Des produits touristiques packagés ont été créés (patrimoine horloger, célébrités ...).
- Absence d'un véritable plan marketing global : à construire, en lien avec le schéma local, le nouveau contexte régional et les ambitions inscrites dans le projet de territoire.

Legend:   
■ projet atteint / projet achevé    ■ projet en cours / objet partiellement atteint  
■ projet stoppé / objet non atteint (finances) / et / promotion / fiches

Ville de  
**Besançon**



**D – Animer/coordonner**

Le contexte : il n'a jamais été aussi favorable avec le développement du tourisme participatif, les touristes et visiteurs étant à la recherche d'une « expérience » lors de leur séjour

Les succès :

- L'observatoire de l'OTC mis en place est une réussite
- Avec de nombreux partenaires, l'animation de la vallée du Doubs est une réussite (Mardis des Rives, Rives à vélo, concerts d'été à Granvelle-Écluse)
- De nouveaux événements ont été initiés : Détonation, le Livre en Boucle, l'Agglo en fête, avec un enjeu fort sur leur mise en tourisme

Les échecs :

- Les habitants sont en dehors de l'offre, certains projets n'ont pas débouché (greeters)
- Les socio-professionnels sont peu investis dans les actions et au sein des instances de l'OTC
- La mise en tourisme des grands événements culturels et sportifs reste à parfaire
- Une présence sur les réseaux sociaux à dynamiser

En conclusion : globalement, une dynamique est à développer

Legend:   
■ objet atteint / projet achevé    ■ projet en cours / objet partiellement atteint    ■ projet stoppé / objet non atteint (finances) / et / et /



### Focus 2 : amélioration de la signalisation touristique

- Mise en place de panneaux « Centre-ville historique » ;  
Pose de 2 panneaux sur A36 (21 521 €) et remplacement des 5 panneaux tigre (25 000 €) avec visuel des Fortifications de Vauban et la mention d'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco ;  
Pose de 7 panneaux aux entrées du département (partenariat 50 % CG / 50 % Ville) avec visuel Fortification Vauban Besançon et Saline Royale
- 2010 Mise en place de plans cavaliers (à la place de bornes pupitres refusées par l'ABF) sur 20 supports et 7 Relais Information Services ;  
actualisation en 2013 avec installation sur 5 supports sanitaires en plus, en octobre 2013, les RIS furent enlevés car détériorés.
- Création et installation de 3 circuits en boucle fléchés au sol matérialisés par des supports en bronze et implantés tous les 10 à 12 mètres (circuit Ville Forte, circuit Ville Haute, circuit Battant) 85 000 €  
- conception et impression d'une brochure de 10 pages avec plan des 3 circuits (16 340 €)